

Actualisation de l'appel RA-Covid-19

La version 1.1 de l'appel RA-Covid-19 intègre les modifications suivantes par rapport à la version 1.0 :

Page 5 : Modification de l'intitulé de la quatrième thématique de l'appel comme suit :

Dynamiques sociales et économiques, enjeux éthiques

Page 5 : introduction d'une restriction pour les projets en lien avec les essais cliniques :

Les projets visant des essais cliniques interventionnels ne sont pas éligibles au présent appel.

Page 6 : précision sur la taille du contenu du document scientifique

... un document scientifique descriptif du projet (11 pages maximum y compris la page de garde/résumé)...

Page 8 : précisions sur la possibilité de dépôt de projets ayant préalablement été déposés à l'appel Flash Covid-19 :

Les propositions sont inéligibles si plusieurs propositions sont ou ont été déposées par un même coordinateur ou une même coordinatrice scientifique dans le cadre de cet appel RA-COVID-19.

Un coordinateur ou une coordinatrice ayant été financé(e) au titre de l'appel Flash COVID-19 de l'ANR ne peut être coordinateur ou coordinatrice dans le présent appel RA-COVID-19.

Seuls les projets placés en liste complémentaire de l'appel Flash COVID-19 de l'ANR et non financés pourront désormais être redéposés à cet appel RA-COVID-19

Les projets déposés, en totalité ou en partie, à l'appel Flash COVID-19 et non classés à l'issue de l'évaluation (voir liste des résultats sur le site de l'agence) ne sont pas éligibles au présent appel.

Page 14-15 : actualisation de l'Annexe Scientifique de l'appel RA-COVID-19

Les modifications apparaissent en bleu.

Page 16 : Ajout d'une section

Autres actions et appels à projets en lien avec l'appel RA-COVID-19